

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-6
Séance du 4 décembre 2025

Conditions d'admission dans les formations initiales
PAYSAGE

Vu le décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture précise dans son article 8 que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants ;

Vu l'avis de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante du 13 novembre 2025;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Les modalités et les critères de sélection Parcoursup 2026 pour l'accès à la formation Paysage sont adoptés selon les fiches annexées.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY



Adoptée à la majorité des
votes exprimés (20 votants)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention: 0

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-6
Séance du 4 décembre 2025

Note explicative relative aux critères et modalités d'admission
pour la formation Paysage au titre de l'année 2026

Les modalités et critères de sélection de la procédure Parcoursup pour l'accès à la 1ère année du cycle préparatoire aux études de paysage pour l'année 2026 sont reconduits.

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-6 Séance du 4 décembre 2025

Critères et modalités de sélection pour la formation Paysage (2026)

Propositions formulées par la Commission d'examen des vœux (CEV) et ARSOE pour la formation Paysage - réunion du 8 octobre 2025

Propositions présentées et validées par la Commission des formations et de la vie étudiante – réunion du 13 novembre 2025

DEFINITION DES MODALITES ET CRITERES DE SELECTION PARCOURSUP 2026

Pour l'année 2026, la CEV/ARSOE reconduit l'essentiel des modalités et critères de sélection appliqués l'année dernière.

Suite aux échanges, la CEV/ ARSOE de la formation Paysage propose de retenir les modalités et critères de sélection suivants :

La sélection se fera en deux phases :

- **ADMISSIBILITÉ**

Les modalités de sélection :

L'ensemble des vœux confirmés sont examinés.

Une note est attribuée à l'ensemble des dossiers. Cette note tient compte d'un critère quantitatif et de deux critères qualitatifs (voir ci-après) auxquels sont attribués des coefficients. Pour la session 2025, le souhait est de donner plus de poids à la motivation du candidat.

Le nombre de candidats admissibles est fixé à 175 candidats (7 jurys x 25 candidats).

Les critères quantitatifs (résultats scolaires) – **COEF 2 (Annexe 1 PROCÉDURE PARCOURSUP 2026 – Critères Quantitatifs)**

Matières sélectionnées avec coefficients correspondants (cf. Annexes) sur les notes des bulletins de 1^{ère} et terminale ainsi que les notes du baccalauréat – reconduction des critères de 2024.

Une modulation sera appliquée sur les enseignements de langues vivantes du tronc commun uniquement (LV1 et LV2)

1 point supplémentaire sera appliqué pour les moyennes supérieures à 16/20.

Les critères qualitatifs

➤ La Fiche Avenir / Fiche de suivi d'orientation – **COEF 1**

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- Les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal) : méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir.
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement) : avis sur la capacité à réussir.

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV :

- Peu démontrée : 5/20 ;
- Assez satisfaisant 10/20 ;
- Satisfaisant : 15/20 ;
- Très satisfaisant : 20/20 ;
- Engagement citoyen : oui 20/20 ; non 0/20.

➤ La motivation (lettre de motivation et rubrique activités et centres d'intérêt) – **COEF 4**

L'ensemble des enseignants de la formation Paysage participe à l'examen des candidatures.

Chaque enseignant attribue une note aux dossiers qui lui sont attribués dans le délai indiqué (dossiers transmis au format numérique ou au format papier).

Les notes sont intégrées dans Parcoursup.

- **ADMISSION**

Les candidats admissibles sont reçus en présentiel à l'école.

La Visio conférence sera proposée, sous réserve de la production d'un justificatif, exclusivement aux candidats résidant en Outre-mer ou devant effectuer un voyage de plus de 500 km et/ou + 7 heures ou d'un chevauchement de dates avec d'autres concours.

7 jurys composés de 2 enseignants auditionneront chacun 25 candidats, soit en tout 175 candidats sur une journée.

La durée de l'entretien reste fixée à 15 minutes.

La grille d'évaluation est commune à tous les jurys. (**Annexe 2**)

Le système de classement des candidats reçus en entretien est reconduit :

4 candidats admis d'office en paysage (4x7 jurys = 28 candidats - les 2ers de la liste complémentaire seront appelés avec les admis d'office).

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury.

Les critères de sélection à l'oral de 2025 sont reconduits :

1. Qualité d'écoute et d'expression du candidat.
2. Sensibilité et créativité (utilisation d'un support ou non au choix du jury).
3. Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles.
4. Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux.

VOIE GÉNÉRALE	
ENSEIGNEMENTS	PROPOSITION CEV CRITERES 2026
ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Enseignement scientifique - Éducation physique et sportive SPÉCIALITÉS - Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences économiques et sociales - Arts - Littérature et langues et cultures de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques - Sciences de l'ingénieur - Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) OPTIONS - Arts - Droit et grands enjeux du monde contemporain	ENSEIGNEMENTS COMMUNS Français (écrit coef 2) oral (coef 1) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - LVA-LVB - Enseignement civique et moral coefficient 3 Toutes les spécialités sont retenues coefficient 2 Options retenues coefficient 2

VOIE PROFESSIONNELLE	
ENSEIGNEMENTS	CRITERES 2026
ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers: - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l’enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – foret - Des productions - Conseil-vente	ENSEIGNEMENTS COMMUNS Français (écrit coef 2) oral (coef 1) - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Arts appliqués et cultures artistiques coefficient 3 Toutes les spécialités sont retenues coefficient 2 Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – jardin – paysage – foret



ADMISSIONS Paysage 2026

Jury :

Nom :

Prénom :

CRITÈRES	COMMENTAIRES DU JURY
Qualité d'écoute et d'expression du candidat	
Sensibilité et créativité	
Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles	
Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux	

Résultat : ☐ Admis ☐ Prioritaire ☐ Non retenu ☐ Absent

Commentaire (obligatoire si le candidat est non retenu):